

Motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée plénière de l'UNPS du 6 novembre 2014

A l'unanimité des membres de son Assemblée plénière, l'UNPS décide :

- D'interpeler Madame la Ministre de la santé sur le sujet de son budget 2014, avec le texte du courrier infra.
- De réclamer la tenue immédiate d'un CSA de l'ACIP afin de débiter une négociation dédiée au budget. Le poids des travaux sur l'année 2014 s'avère à hauteur du budget prévisionnel présenté à l'UNCAM en début d'année.

Faute d'ouverture et de conclusion d'un montant substantiel supplémentaire au budget, l'UNPS a décidé, à la majorité de ses membres, de suspendre ses activités de représentation à compter de ce jour.

Il revient à la Tutelle de se positionner sur la représentation des professionnels de santé libéraux sur la fin de l'année 2014 et pour l'avenir.

L'UNPS réclame la dotation nécessaire au titre de 2014 afin d'assurer toutes les missions qui lui sont dévolues par la loi.



Le Président

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des affaires sociales, de la
santé et du droit des femmes
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 8^e

Paris, le 6 novembre 2014

JFR/pp/14.419

Madame la Ministre,

L'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS), instance créée par la Loi d'août 2004 et dont vous nommez les membres, se trouve aujourd'hui dans une situation d'impasse.

Pour l'exercice 2014, et en prévision du poids du travail qui allait lui incomber, l'Assemblée plénière avait décidé d'établir un budget prévisionnel dépassant le montant inscrit dans l'Accord cadre lors de sa signature du 15 mai 2012.

Ce budget prévisionnel a été présenté à l'UNCAM conformément aux textes en vigueur.

Dans son courrier du 15 janvier 2014, le Directeur Général de l'UNCAM répondait au Président de l'UNPS qu'il lui était impossible d'attribuer une dotation supérieure aux 800 k€ conventionnels.

Dès lors, l'UNPS s'est employée à gérer au mieux son budget.

A ce jour, malgré un suivi attentif de son budget et des coupes budgétaires, l'UNPS a atteint le montant maximal attribué ne lui permettant plus de poursuivre les travaux qui lui sont confiés par les Tutelles.

L'ouverture de la composition du Comité de suivi de l'ACIP (CSA) voulue par l'UNCAM, la prolongation des travaux sur les soins de proximité décidée par l'UNCAM, ceux sur l'ostéopathie conduits par vos services, sont en outre des postes qui ont fait exploser la ligne budgétaire des réunions. Seul un suivi attentif et des ajustements vigilants ont permis de tenir jusqu'à ce jour.

La réalité donne aujourd'hui raison à l'UNPS dans l'établissement de son budget prévisionnel puisqu'il manque 150 k€ en dotation pour pouvoir poursuivre le travail de représentation des professionnels de santé libéraux.

Faute de la tenue immédiate d'un CSA afin d'ouvrir une négociation sur le budget de l'UNPS, la majorité de l'Assemblée plénière a voté pour une suspension de toutes ses activités de représentation qui ne pourront redémarrer qu'en cas d'accord rapide sur une augmentation à hauteur du prévisionnel.

Il vous revient, Madame la Ministre, d'attribuer la dotation nécessaire au fonctionnement de l'UNPS.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Docteur Jean-François REY
Président